LE CARILLON

HEUGNES

Sommaire

Le mot du Maire..... 1
Commune d'Heugnes..... 2
Pays d'Ecueillé..... 3
Budget principal 2007..... 4
Le miel et les abeilles..... 6
Bilan budget 2006..... 8
Etat civil..... 10
En bref..... 10
Le recensement et la journée d'appel à la préparation à la défense.. 10
Chasse..... 11
Familles Rurales Appel à la solidarité..... 12
Les journées du train à Ecueillé et ses horaires.... fiche jointe

Bulletin Municipal n° 48
AVRIL 2007

Le Mot du Maire

L'association Familles Rurales est en train de mourir dans la plus totale indifférence, malgré l'appel lancé par le biais d'un questionnaire distribué avec le carillon de janvier. Les démissions en chaine de la dernière assemblée générale ne surprendront personne tant elles étaient programmées.

La commune peut accorder toutes les subventions possibles, mettre à disposition personnel communal et divers équipements, la gratuité de la salle éclairée et chauffée, le groupe scolaire pour le centre aéré, mais s'il n'y a pas de bénévoles pour faire fonctionner, cela ne sert à rien.

Les problèmes et tout particulièrement la lassitude ne sont pas nouveaux et surtout pas spécifiques à Familles Rurales. La crise du bénévolat n'existe pas qu'à Heugnes et les quelques membres qui tiennent souvent les associations à bout de bras cachent parfois des problèmes latents qui peuvent devenir vitaux si le renouvellement n'est pas assuré régulièrement.

Dans tout bon Larousse qui se respecte vous y trouverez les définitions d'association, mouvement associatif et bénévole.

Etre bénévole dans une association est un choix personnel volontaire qui implique bien sûr un peu de son temps au service des autres. On peut aussi attendre gentiment chez soi que d'autres le fassent jusqu'au jour où...

Bernard GARNIER

Le Carillon - Bulletin Municipal réalisé par la commission de l'Information
Mairie - 36180 Heugnes - Tél. 02 54 39 01 85 - Fax 02 54 39 07 06

COMMUNE D'HEUGNES

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Séance du 26 janvier 2007

- Dossier boulangerie

Le conseil a pris connaissance d'un devis pour l'achat d'un four neuf pour la boulangerie (37 142.20 € H.T.) mais, en accord avec le gérant, il préfère, attendre quelque temps ; le potentiel clientèle, tant en boutique qu'en tournées, ayant baissé suite au disfonctionnement de la boulangerie courant 2006. Un bilan provisoire sera tiré dans quelques semaines afin de voir la suite à donner.

- Situation du R.P.I. Heugnes /Pellevoisin

Le conseil a pris connaissance de l'intervention de l'Inspection d'Académie souhaitant la fermeture d'une classe pour la 2ème année consécutive et regrouper le R.P.I sur le site de Pellevoisin. Le conseil charge Monsieur le Maire d'y opposer un refus catégorique.

- Complément de plan topographique – Assainissement des eaux usées du bourg

Le conseil accepte le devis du cabinet DAYOT (Buzancais) d'un montant de 2 456.50 € H.T. pour la réalisation d'un complément de plan topographique dans le cadre de l'assainissement des eaux usées du bourg.

- Adhésion à l'A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du renouvellement de la convention A.T.E.S.A.T. pour l'année 2007, reconductible en 2008 et 2009. La convention s'applique à partir du 1er janvier 2007. La commune de Heugnes pouvant en bénéficier, le conseil décide de demander l'assistance des services de l'Equipement dans le cadre de l'A.T.E.S.A.T. pour les missions ordinaires et complémentaires. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et à en définir la nature et les conditions exactes.

- Demande de subvention de l'Ecole de Musique Théopolitaine de Villedieu

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Maire de Villedieu-sur-Indre demandant le versement d'une participation à l'Ecole de Musique Théopolitaine. L'école accueille un élève de la commune de Heugnes. Après en avoir délibéré, le conseil émet un refus.

- Création d'un fossé suite à la demande d'un administré

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré demandant la création d'un fossé et/ou la pose de drains afin d'empêcher le ruissellement des eaux en provenance du terrain communal sur lequel a été construit l'atelier communal. Le conseil accepte la demande. Les travaux seront réalisés au cours du 3ème trimestre 2007. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2007.

-Convention A.I.S.M.T. (Association Interprofessionnelle pour la Santé en Milieu du Travail)

Cet organisme est chargé du suivi médical des agents de la commune. Jusqu'à ce jour aucune convention n'a été signée entre cet organisme et la commune. Après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil autorise le maire à signer ladite convention avec effet au 1er janvier 2007.

- Etat du paiement des fermages et loyers impayés

Le conseil prend connaissance du montant des loyers et des fermages impayés (situation arrêtée au 23 janvier 2007)

- Fourniture de pierres pour l'entretien des chemins communaux

Le conseil prend connaissance des offres de deux entreprises en vue de la fourniture de pierres à répandre sur les chemins communaux courant 2007. Après en avoir délibéré, le conseil retient l'offre de l'entreprise DESLANDES (Buzançais)

Séance extraordinaire du 12 février 2007

- Courrier du boulanger :
refus de signer le bail. Le bail a tout de même été signé, le 10 février 2007, en l'étude de Maître MORIN.

Séance du 2 mars 2007

- Vote des subventions aux associations pour l'année 2007

Après avoir pris connaissance du dossier de demande de subvention de chaque association, le conseil municipal décide d'allouer les subventions aux associations pour l'année 2007 pour un montant 4855€.

- Feu d'artifice 2007
Le conseil accepte le devis de l'entreprise PYRO-FETES (Blois) pour un montant de 4 864 € TTC.

- Convention de mise à disposition des services entre la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé (C.C.P.E.) et la commune de Heugnes sur le fondement de l'article L 5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales
Le conseil autorise le Maire à signer ladite convention.

PAYS D'ECUEILLE

Comptes-rendus des Conseils de Communauté de Communes

Séance Du 6 février 2007

Le Conseil de Communauté de Communes, réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Michèle MORIN, Présidente, a, lors de sa dernière séance, émis un avis favorable à l'acquisition du bâtiment contigu à la médiathèque, une partie de celui-ci menacant de s'effondrer, ces deux immeubles étant enchevêtrés par la charpente.
Quant au lot mobilier, il est attribué à la Sociéte OLLIVIER de Châteauroux.

Une subvention a été allouée à la Société pour l'Animation du Blanc-Argent dans le cadre d'une manifestation exceptionnelle et importante qui doit se dérouler les 16 et 17 juin 2007 sur le thème de la Fête du Train.

La convention concernant l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) avec les services de l'Equipement a été renouvelée, de même que le mandat de Madame MORIN en qualité de membre titulaire de la Commission Départementale de la nature, des paysages et des sites.
Madame la Présidente ou le 1er Vice-Président sont autorisés d'une part, à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour les travaux de voirie 2007 et d'autre part, à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise COLAS pour la construction de la voirie et du réseau d'eaux pluviales au lieu-dit « Clos de la Torlière ».
Considérant le développement des activités de la Communauté de Communes, il avait été décidé, le 21 juin 2006, de créer un poste supplémentaire de Vice-Président. Après élection, Monsieur Alain POURNIN est proclamé 5ème vice-Président et immédiatement installé.

Un avis favorable est émis quant à la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Concernant le Haut Débit Internet, le conseil de Communauté prend note de l'attribution d'une subvention de 24 600 € par le Conseil Général. A noter qu'au 28 mars 2007, les 21 derniers répartiteurs seront ouverts. Toutefois, les zones blanches sur les communes de Heugnes et de Villegouin ne sont pas résolues et feront l'objet d'un nouveau dossier.

Comme suite à la nouvelle consultation engagée pour les lots « Maçonnerie – Assainissement » et « Couverture-Zinguerie » relatifs à la réhabilitation de l'immeuble de Jeu - Maloches, les seules entreprises ayant transmis une offre et donc respectivement retenues sont GRAZIANA de Châtillon-sur-Indre et GAUGRY de Liniez.
A noter que, pour ce dossier, la décision de subvention Palulos vient d'être réceptionnée.

Le budget principal 2007

Voté le 30 mars, le budget principal se présente comme suit :

I) Les dépenses de fonctionnement

Regroupées en 4 principaux chapitres, elles s'élèvent à 282 090 € d'opérations réelles.

- Les charges à caractère général (011) représentent un montant de 85 000 €. Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- les achats de matières et fournitures : l'eau (2000 €) l'électricité (7000 €) les combustibles (6000 €) les carburants (3000€) les fournitures de voirie (6000 €)...
- les services extérieurs : l'entretien des bâtiments (3000 €) les primes d'assurances (2500 €), l'entretien de matériel (4000 €) voies et réseaux (4 000 €)
- les autres services extérieurs : fêtes et cérémonies (7000€ - dont le feu d'artifice du 15 août), les publications (5000 € - dont le Carillon),frais d'affranchissement (2000 €) de télécommunications (2000 €)
- les taxes foncières (13000 €), la commune étant propriétaire de terres paie des impôts.

- Les charges de personnel (012) pour un montant de 127 780 € réparti en :

- rémunération du personnel titulaire et non titulaire (75000 €)
- les charges sociales s'y rapportant (43000 €)
- indemnités aux sapeurs-pompiers (3000 €)...

- Les charges de gestion courante (065) pour un total de 66 830 € réparti en :

- indemnités et cotisations retraite (17000 €)
- contribution au service incendie départemental (7000 €)
- contributions aux organismes de regroupement (R.P.I, SIVOM...35000€)
- les subventions versées aux associations, sports, fêtes CCAS pour les colis de Noël ... (5855 €)

- Les charges financières (066) qui se résument au simple remboursement des intérêts des emprunts en cours (2240 €) – Un emprunt étant terminé au budget 2007, il reste 3 emprunts en cours :

1 - datant de 1999 pour une durée de 10 ans concernant les travaux connexes de la réorganisation foncière pour un remboursement annuel (intérêts + capital) de 3749.77 €. Il se termine le 28/02/2009

2 - datant de 2002 pour une durée de 15 ans concerne l'agrandissement du cimetière et la création de l'espace cinéraire pour un remboursement annuel (capital et intérêts) de 3022 € . Il se termine le 30/06/2017.

3 - datant de 2005 pour une durée de 7 ans concerne l'atelier communal pour un remboursement annuel (intérêts et capital) de 3240.44 €. Il

II Les recettes de fonctionnement

Sont regroupées en 4 principaux chapitres pour un montant de 301 784.05 €.

- les produits des services (2480 €) dont concessions de cimetière, redevance France Telecom et EDF, photocopies...

- impôts et taxes (88826 €) – le produit attendu provient de la taxe d'habitation 14.32 % soit 32 607 €, le foncier bâti 16.18 % soit 24 124 € et le foncier non bâti 34.66 % soit 32 095 €. Les taux des 3 taxes ont été reconduits pour 2007. Pour mémoire le taux de la Taxe Professionnelle Unique perçue par la Communauté de Communes est de 11.45 %.

- Les dotations (154 714.50 €) dont 89 296 € de Dotation Globale de Fonctionnement.
- Les autres produits de gestion courante (52 803 €) dont revenus des immeubles (18500 €) et location de terres communales (33 500 €)

Le virement à la section d'investissement s'élevant à 66 081 € et le résultat reporté à 46 387 €, le budget principal 2007 s'équilibre donc à 348 171 €.

III Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses sont :

- Remboursement du capital des emprunts (9000 €)
- Travaux prévus en forêt communale par l'ONF (5000 €) – Une vente de bois est prévue dans la parcelle 13 mais ne sera pas inscrite au budget 2007 parce qu'elle ne se réalisera qu'en fin d'année.
- Acquisition de petit matériel (5 000 €) il s'agit de matériels livrés depuis près de 3 ans et dont les factures n'étaient toujours pas arrivées.
- Une provision de 20 000 € pour l'achat de matériel (tondeuse, broyeur pour les accotements, camion de pompier, portail de l'atelier communal)
- Une provision de 10000 € pour des travaux à venir.

Toutes ces dépenses se globalisent à 96 315 €.

IV Les recettes d'investissement

- L'excédent de fonctionnement capitalisé 2006 (28 267.81 €)
- Le virement de la section de fonctionnement (66 081 €)
- Le fonds de compensation de TVA (12 549.59 €)
- Les subventions Contrat de Pays et Conseil Général pour les lavoirs non perçues en 2006 (9400 € et 12 252 €)

- Les remboursements de prêts CODAC (1800 €) soit un total de 130 711 €.

Cette année la section d'investissement du budget général est volontairement présentée en « sur- équilibre » pour un montant de 34 396 € afin de pouvoir alimenter en cours d'année le budget d'assainissement en particulier, ou être utilisé en cas de dépenses d'investissement non prévues à ce jour.

Les budgets annexes

C.C.A.S Dépenses 4 373 € (colis de Noël)
Recettes 4 373 € dont solde d'exécution (4 072.30 €) don (100 €)...

BOULANGERIE

1) en fonctionnement (7 428 €)
- Principales dépenses : divers petits travaux 2 900 €
  Virement àl'investissement *4 500 €*
- Principales recettes : solde d'exécution 3 254 €
  Loyers 4 173 €

2) en investissement (50 000 €)
- Principales dépenses : provision pour un four 44 000 €
- Principales recettes : virement de fonctionnement 4 500 €
  Emprunt (si achat four) 41 000 €

AUBERGE

1) En fonctionnement (23 970 €)
- Principales dépenses : virement à l'investissement 23 870 €
- Principales recettes : résultat reporté 18 900 €
  loyers 5 070 €

2) En investissement (136 250 €)
- Principales dépenses : honoraires 12 179 €
  Provision pour travaux 2007 122 691 €
- Principales recettes : virement de fonctionnement 23 870 €
  subvention Contrat de Pays 30 000 €
  subvention FISAC 30 000 €
  emprunt 51 000 € (les mensualités de l'emprunt, en fonction du taux et de la durée, seront repercutées sur le loyer)

ASSAINISSEMENT

Le budget d'assainissement est, à ce jour, créé et s'installera au cours de l'année 2007. Il s'équilibre en fonctionnement à 1 000 € (annonces légales et divers) et en investissement à 3 000 € (facture DAYOT pour le complément de relevé topographique) Le « sur-équilibre » de la section d'investissement du budget principal viendra alimenter ce budget annexe en cours d'année.

BUDGET DU RPI

Le budget du R.P.I s'équilibre en dépenses et recettes à 39 206.26 €.
Le coût du personnel, calculé au prorata du nombre d'élèves et du nombre d'habitants, s'élève pour Heugnes à 12 153.12 €.
Le coût de fonctionnement, calculé sur les mêmes bases, s'élève à 3 414.69 €.
La participation financière de la commune de Heugnes est donc de 15 567.81 €.
La participation des communes hors R.P.I ayant des enfants fréquentant l'établissement est de 383 € par élève.

le miel et le

« Essaim de Mai vaut une vache à lait »
« Essaim de Juin ne vaut pas une botte de foin. »

Apis Mellifera, cette abeille domestique nous donne le miel et participe à la pollinisation des végétaux. Championne de la vie en société, cette butineuse, l'un des rares insectes domestiqués par l'homme, est capable de vivre en colonie de plusieurs dizaines de milliers d'individus.
Dans une ruche chaque abeille se voit attribuer une liste de tâches selon la caste à laquelle elle appartient :

1) La reine, jeune, ressemble à une ouvrière mais lorsqu'elle commence à pondre, son abdomen devient volumineux. Elle peut pondre entre 1000 et 2000 œufs par jour, possède un dard recourbé qu'elle ne perd jamais et qui lui sert uniquement à piquer d'autres reines en cas de danger . Elle peut vivre jusqu'à 5 ans.

2) Les faux-bourdons ne se contentent pas de féconder la reine, ils incitent aussi les ouvrières à travailler plus. Servant uniquement à la reproduction, ils meurent après l'accouplement, ne possèdent pas de dard et vivent environ 3 mois, l'espace de l'été.

3) Les ouvrières sont des femelles stériles qui ont pour fonction de récolter le nectar.
Leurs pattes arrière servent à récupérer et emmagasiner le pollen et la propolis. Elles possèdent un dard qu'elles perdent en général à la première piqûre, signant là leur arrêt de mort.

Polyvalentes, infatigables et totalement dévouées, les ouvrières mènent une existence aussi intense que courte (environ 45 jours). Du premier au dernier jour, tout est planifié, elles vont ainsi, tour à tour, occuper toute une série de fonctions : un emploi du temps impressionnant !

1) nettoyeuses : du 1er au 6ème jour, elles entretiennent les rayons et les cellules destinées à recevoir les œufs ou la nourriture. Puis elles débarrassent la ruche des déchets.

2) Nourrices : dès le 6ème jour et jusqu'au 12ème elles produisent et distribuent la nourriture aux larves.

3) Serveuses : elles sécrètent, jusqu'au 12ème jour, de la gelée royale qu'elles livrent aux larves royales et à la reine.

4) Employées des pompes funèbres : vers 10 à 15 jours, elles évacuent les cadavres de leurs congénères et les restes de larves.

5) Ventileuses : capables d'assumer cette tâche à tout âge, c'est vers le 18ème jour qu'elles se montrent les plus volontaires. Placées à l'entrée de la ruche, elles produisent un battement d'ailes énergique qui fait baisser l'hygrométrie et la température. Si, en hiver, la température intérieure de la ruche peut descendre à 17°, elle grimpe à 35°-37° au plus chaud de l'été mais jamais plus.

6) Architectes et maçonnes : entre le 12ème et le 20ème jour, leurs glandes cirières entrent en service. Elles peuvent aussi intervenir pour colmater des failles avec de la propolis (sorte de colle végétale)

7) Intendantes : âgées en moyenne de 15 jours, elles fabriquent des opercules de cire pour sceller les alvéoles et protéger ainsi les larves et le miel.

8) Chimistes : vers 15 jours, elles sont chargées de récupérer le nectar rapporté par les butineuses à la ruche et de le malaxer avant de le stocker dans les alvéoles.

9) Gardiennes : entre le 12ème et le 25ème jour, elles jouent les petits soldats à l'entrée de la ruche et n'hésitent pas à refouler les indésirables par des postures menaçantes ou en piquant.

10) Eclaireuses : arrivées à mi-parcours de leur vie, elles ont suffisamment de bon sens et de vigueur pour partir à la recherche des bons coins où butiner.

11) Butineuses : il faut attendre les derniers jours de leur existence pour les voir s'enivrer de nectar et rapporter aussi le miellat (exsudat déposé par les insectes sur les végétaux). Capables d'effectuer plusieurs voyages par jour, elles finissent souvent par s'épuiser à la tâche.

12) Porteuses d'eau, de pollen et de propolis : elles peuvent aussi rapporter de leurs nombreux voyages de l'eau pour rafraîchir la ruche et préparer la bouillie, mais aussi du pollen stocké sur leurs pattes arrière et de la propolis.

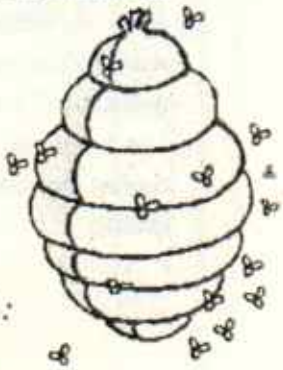

De la ruche au pot, voici les gestes de l'apiculteur pour recueillir le miel :

- ***enfumer*** : un soufflet diffuse une fumée à l'intérieur de la ruche ; cela permet de calmer les abeilles.
- ***Récupérer les cadres*** : ils sont extraits délicatement de leur support.
- ***Désoperculer :*** à l'aide d'un couteau spécial la pellicule de cire qui bouche les alvéoles est retirée afin d'évacuer le miel.
- ***Extraire le miel :*** les cadres désoperculés sont placés dans un extracteur (sorte de centrifugeuse qui, en tournant à grande vitesse, projette le miel sur les parois).
- ***Filtrer le miel :*** le liquide s'écoule à travers des grilles à mailles fines qui retiennent toutes les impuretés.
- ***Faire maturer :*** étape indispensable qui dure 4 à 5 jours ; c'est le temps nécessaire aux dernières impuretés pour remonter à la surface.
- ***Conditionner :*** le miel est alors prêt pour être mis en pot manuellement ou automatiquement.

La production française offre une grande diversité de miels. Face à la concurrence accrue de l'étranger, diverses A.O.C. ont vu le jour : miel de sapin des Vosges, miel de Corse, miel de lavande de Provence...

Quelques sites :

- la cité des abeilles à Saint-Faust (64) seul écomusée consacré à l'apiculture en France. **www.citedesabeilles.com**
- le musée du miel à Gramont (82) exposition de ruches anciennes et de matériel. **www.musee-du-miel.com**
- site internet **www.beekeeping.com** – une multitude d'informations en 4 langues.

BILAN BUDGET 2006
de la Communauté de Communes

Ordures ménagères

OM : 248 640,21 € /TTC

Déchetterie : 80 451,27 € / TTC

En ce qui concerne la collecte des ordures ménagères (ramassage des O.M et P.A.V) et de la déchetterie, le poids collecté est de 510 kg/habitant (325 kg pour la collecte et les P.AV + 185 kg pour la déchetterie) C'est 100 kg de plus qu'en 2002. La moyenne nationale se situe à environ 400 kg.
A la déchetterie, le tonnage des gravats (157 tonnes en 2006) a presque doublé en 2 ans (84 tonnes en 2004, de même la collecte du carton a doublé en 3 ans. Le verre (190 tonnes), les journaux (97 tonnes) sont stables par contre le carton (21 tonnes), les produits verts (180 tonnes) sont en augmentation, les métaux (63 tonnes) en baisse (les visites nocturnes y sont pour quelque chose).
Les 1.6 tonne de batteries et piles, 0.56 tonne de filtres à huile, 5.4 tonnes d'écrans TV et ordinateurs, 10 tonnes de bidons souillés sont des chiffres qui prouvent qu'étendre l'éventail de la collecte n'est pas inutile.

Voirie

Réparation préalable aux couches de roulement : **171 486,43 €**

- 81 286,04 € de fourniture d'enrobés (COLAS) + location de camions
- 15 043,07 € de main d'oeuvre et matériel (DDE)
- 75 157,32 pour les enrobés mis en place par COLAS

Entretien des revêtements **27 691,61 €**

- 6 826,19 € de fourniture émulsion (COLAS)
- 2188,31 € de fourniture gravillon (RAMBAUD)
- 18 677,11 € de main-d'oeuvre et matériel (DDE)

Renforcement des couches de roulement **107 942,13 €** (COLAS)

fossés **42 492,27 €** (MERY)

signalisation **1 070,12 €** (LACROIX)

Pour mémoire le montant des travaux concernant la commune de Heugnes s'élevait à 19 877 € en 2003, 33908€ en 2004, 36 082 € en 2005 et 68 586 € en 2006.

Une nouvelle classification des routes communales intervient à partir de cette année en raison de l'intégration de la voirie dans la C.D.C. En ce qui concerne Heugnes les 25,516 km de routes communales sont réparties en cat. 1 : 5.662 km (22.19 %) cat. 2 : 9.142 km (35.83 %) cat. 3 : 10,712 km (41.98 %)

Budget Voirie 2007

1. Entretien des revêtements — **6300 €**

2. Renforcement des couches de roulement

VC 12 L'Aunay
810m x 2,9m = 2349m2 à 2,60€/m2 = 6107,40 €

VC 24 l'Ursinière
250m x 2,9m = 725 m2 à 2,60€/m2 = 1885,00 €

Total enduit — **7992,40 €**

VC 4 de la croix au RD 11
enrobé : 2228 m x 3,15m = 7018,20m2 à 8,15€/m2 = 57 198,33 €
calcaire sur accotement : 2228m x 3,125 €/m = 6962,50 €

Total enrobé entreprise — **64160,83 €**

3. Fossés - dérasement

VC 3 Boulinière	4725 €
VC 14 Fourneaux	3744 €
VC 26 Beauvais	722 €

Total — **9191 €**

4. Signalisation

Total — **350 €**

TOTAL **87 994,23 €**

Récapitulatif Commune de Heugnes

Budget alloué à la commune par la Communauté de communes du Pays d'Ecueillé en 1997	
Dépendances noires	Euros
Entretien et revêtement	3270,00
Réparation préalable aux couches de roulement	9810,00
Renforcement des couches de roulement	8720,00
Rue	
Total dépendances noires	21800,00
Dépendances bleues et signalisation	
Fossés et	2409,00
Dérasement des accotements	1601,00
Signalisation	1326,00
Total dépendances bleues et signalisation	5336,00
Budget total prévu en 1997	**27136,00**

Proposition du budget 2007	
Dépendances noires	Euros
Entretien et revêtement	6300,00
Réparation préalable aux couches de roulement	0,00
Renforcement des couches de roulement	7992,40
Enrobé entreprise	64160,83
Rue	0,00
Total dépendances noires	78453,23
Dépendances bleues et signalisation	
Fossés et	9191,00
Dérasement des accotements	
Signalisation	350,00
Total dépendances bleues et signalisation	9541,00
Budget 2007	**87994,23**

ETAT CIVIL 1er trimestre 2007

NAISSANCE

BOUQUEREL Aurianne Manon née le 25 février 2007 à CHATEAUROUX

EN BREF

Le mât de téléphonie mobile est opérationnel. Après Bouygues et S.F.R, ORANGE vient de se connecter. Il semblerait qu'il reste malgré tout quelques zones blanches y compris à Heugnes. Beaucoup attendent l'A.D.S.L, le directeur des relations avec les collectivités locales de France Télécom sillonne les communes pour apporter la bonne nouvelle, malheureusement à Heugnes ainsi qu'à Villegouin, la Communauté de Communes va devoir apporter une solution à de nombreux abonnés qui ne pourront être convenablement desservis. Subventionnée à 80 % par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat, cette opération va se réaliser en cours d'année (en principe).Echaudé à plusieurs reprises par la téléphonie mobile, avancer une date devient hasardeux.

Au risque de se répéter, les vols dans le cimetière continuent, principalement des fleurs naturelles. Vraiment déplorable dans ce lieu !

Le désordre règne parfois au point d'apport volontaire. Les conteneurs d'ordures menagères sont réservés aux résidents secondaires absents le jour de la collecte du jeudi. Un canapé déposé dans la semaine 11 est-il à classer dans les ordures ménagères, le verre, les journaux ou les corps creux ? Je pense que la personne qui l'a déposé a un véhicule pour le porter à sa place c'est-à-dire à la déchetterie. Un peu de civisme pour le bien de tous – MERCI

La saison touristique du Petit Train du Bas-Berry a repris. Le plus grand respect du code de la route est demandé tout au long de l'année puisque le train est PRIORITAIRE comme...il l'était autrefois.

Inscription au concours Maisons et Fermes fleuries : avant le 15/06/2007 au secrétariat de mairie

LE RECENSEMENT ET LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE

Dans les trois mois qui suivent leur 16 ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National de Tours (02-47-77-21-71) mail : ***csn-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr.***

CHASSE

Pour la 3ème saison, 7 communes : Villegouin, Pellevoisin, Selles, Frédille, Gehée, Jeu- Maloches et Heugnes avaient décidé de ne pas autoriser le tir de la poule faisane.

La commune de Heugnes avait complété cette mesure par l'interdiction du tir du coq faisan. La société communale de chasse a construit une volière à ciel ouvert avec lâcher de 250 faisandeaux par an pendant 3 ans.

Afin de pouvoir juger du résultat de cette opération, la commune et la fédération des chasseurs ont décidé de procéder à une opération de comptage des coqs faisans, le vendredi 27 avril 2007, sur un territoire couvrant la commune de Heugnes à l'exception des forêts de la Vente, Champ d'oiseaux et Mizeray mais complété par un territoire sur les communes de Selles-sur-Nahon et Pellevoisin délimité par la route reliant la Chaumette, le Carroir de Fez, Naix, les Coutons, le pont du chemin de fer de la route de Frédille à Pellevoisin, la rue de la Promenade et les Besses.

Messieurs Brouillard et Giraudon de la F.D.C.I vont délimiter des territoires de 50 à 70 hectares attribués à 1 personne qui comptabilisera les « coqs chanteurs ».

Le programme de la fin d'après-midi sera le suivant :

17 heures : rassemblement à la Maison des associations

17 h 15 : présentation et répartition des territoires

17 h 45 : Départ sur le site pour chacun des participants

18 a 20 h : comptage sur place

20 h 15 : retour à la salle – mise en commun des résultats – Casse-croûte

En fonction du résultat, une décision sera prise pour l'année à venir concernant le tir du coq faisan (limite du nombre de pièces, du nombre de jours de tir...)

Familles Rurales de toutes nos forces
Appel à la solidarité !

L' association Familles Rurales d'Heugnes s'est réunie en assemblée générale annuelle le 31 mars dernier.

Les 4 membres du bureau ont démissionné de leurs fonctions ainsi que la plupart des membres du conseil d'administration. Il ne reste qu'une personne à ce conseil alors que les statuts de l'association en prévoient six pour fonctionner.

Ce samedi, les membres du bureau, Christine Bourdin, Sylvie Bonneau, Brigitte Blanc, Aurélie Moulin, ainsi que Carole Goilier, responsable du centre de loisirs, ont été félicités pour leurs actions d'animation, d'organisation d'activités sportives et culturelles et de maintien à domicile des personnes âgées ou malades, qu'ils ont exercées pendant plus de 5 ans.

En 2006, 9 personnes ont bénéficié du soutien à domicile et 28 enfants se sont réunis avec bonheur au centre de loisirs en juillet.

L'association, du fait de la bonne gestion du bureau présente un solde positif d'environ 3 000 euros.

Attention !

Si personne ne se présente rapidement pour reprendre cette association, celle-ci sera dissoute et nous serons tous responsables du licenciement de 5 aides à domicile et de l'absence de centre de loisirs, d'activités sportives, culturelles et festives.

Mobilisons-nous !
Il y a urgence !
Que pouvez-vous faire ?

Donner 2 heures de votre temps par mois pour la sauvegarde de l'aide à domicile à Heugnes.

Accueillir les familles au centre de loisirs et encadrer le personnel salarié d'animation en juillet.

Ensemble, tout est possible !!!
Bernard Garnier, Maire de la commune, présent à la réunion s'est engagé à mettre à disposition l'école, l'entretien des locaux et l'aide administrative nécessaire pour qu'un centre de loisirs ait lieu cette année.
Mais, sans bénévole de l'association, c'est impossible !
Merci d'avance de votre engagement et de votre soutien.

Sophie Guérin
Membre du conseil d'administration

Contacts : Sophie Guérin au 02 54 39 05 97 ou Christine Bourdin au 02 54 39 09 61

Rendez-vous
MARDI 15 MAI à 20 h 00
Salle des associations de HEUGNES

Une soirée pour poser toutes vos questions sur le Mouvement Familles Rurales, pour débattre de ce que nous voulons vivre au Pays, pour s'organiser avec les services de la fédération départementale Familles Rurales.
CONTACT : 02 54 08 71 71 (Julie Monteil/Dolorès Boué)